

PRIÈRES.

L'honorable M. Vidal, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps en temps, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

MERCREDI, 23 septembre 1891.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre a l'honneur de présenter son second rapport :

Les sténographes officiels ont représenté que les becs de gaz qu'ils sont obligés de tenir allumés le soir rendent la température insupportable dans le local étroit qui leur est réservé ; que, par suite, des membres de leur personnel se sont trouvés plus d'une fois accablés par la chaleur et incapables de travailler.

Votre comité désirant donner aux sténographes toutes facilités pour l'exécution de leur tâche, recommande de mettre à leur disposition, pour la durée de leur contrat, la Chambre de Comité No 17 qui sera plus commode pour eux à cause de ses dimensions ; il recommande aussi que la chambre actuellement occupée par les sténographes serve, comme autrefois, de bureau pour les employés de votre honorable Chambre.

Les sténographes ont aussi représenté à votre comité que des ouvrages spéciaux sur la pratique parlementaire sont souvent cités au cours des débats, et qu'ils ne peuvent parfois se procurer ces citations que difficilement ; c'est pourquoi votre comité recommande de fournir au bureau des sténographes un exemplaire de l'ouvrage de May (*Law and usage of Parliament*), et un exemplaire de l'ouvrage de Bourinot (*Parliamentary procedure and practice*).

Votre comité recommande aussi que l'on procure aux sténographes des exemplaires reliés des Débats du Sénat pour les sessions de 1889 et 1890 et pour les sessions suivantes ; tous ces volumes devant rester la propriété et porter l'estampille du Sénat.

Les sténographes ont représenté que leur contrat actuel est basé sur une session de trois à quatre mois de durée ; la présente session ayant de beaucoup dépassé cette prévision, ils ont dû faire des frais additionnels, et demandent à en être indemnisés.

Votre comité recommande en conséquence qu'on leur paie une somme de cinq cents piastres (\$500) en sus de toute balance qui leur reviendra sur leur contrat actuel.

Le tout respectueusement soumis,

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Dickey a appelé l'attention sur l'insuffisance des traitements de certains juges des Cours Supérieures du Canada, et a demandé si le gouvernement a l'intention de remédier à cet état de choses ?

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (170) intitulé : " Acte concernant la section de la Rive Nord du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.